

Comment s'inscrire au CIDEF ?

Nos formules sont accessibles aux étudiants de toute nationalité en fin d'études secondaires.

Modalités d'inscription

Plusieurs possibilités d'inscription : **en ligne, par email, par courrier postal ou directement au secrétariat du CIDEF**

- Choisissez une période, une formule de cours et un logement.
- Remplissez le formulaire d'inscription.
- Un acompte d'un montant de 350 euros, par période d'inscription, vous sera demandé. Celui-ci, non remboursable, sera déduit des frais de scolarité. Attention : les frais bancaires sont à votre charge.
- Des frais de dossier d'un montant de 120€, par période d'inscription, vous seront demandés. Ceux-ci sont non remboursables.
- Un acompte d'un montant de 350 euros, pour réserver le logement, vous sera demandé. Celui-ci, non remboursable, sera déduit des frais de logement.
- Une copie du certificat de fin d'études secondaires ou une attestation d'inscription dans une université étrangère, de votre passeport et une copie d'assurance privée internationale couvrant toute la durée de votre séjour sont également demandés.
- Dès validation de votre inscription, un certificat de préinscription vous sera envoyé.

Toute période commencée est due en entier. Il est possible d'arriver à tout moment (sauf pour les étudiants de niveau débutant complet qui doivent arriver en début de période). L'intégralité des frais de scolarité doit être payée avant l'arrivée en CIDEF.

Conditions

Avoir 18 ans et plus ou, pour les mineurs, être sous la responsabilité d'un adulte, pendant toute la durée du séjour. Nous accueillons les étudiants en situation de handicap et ayant besoin d'aménagements spécifiques. Merci de contacter la référente accessibilité du CIDEF : cidef@uco.fr.

Modalités de paiement

Possibilité de payer en ligne, par virement, par chèque de banque étranger, par chèque, en espèces et par carte bancaire au secrétariat du CIDEF.

Modalités d'annulation

Si le visa étudiant est refusé, l'avance des frais de scolarité sera remboursée sur présentation d'un RIB et de la preuve de refus de visa (lettre de l'ambassade française). Un montant de **470€ (+350€ pour le logement)** sera retenu par le CIDEF lors de ce remboursement.

Le remboursement sera effectué 3 mois après le début du programme.

Si le visa étudiant est approuvé et que l'étudiant décide de ne pas venir ou annule son projet d'études au CIDEF, aucune somme ne sera remboursée.

> Inscrivez-vous en ligne

CVEC

Chaque étudiant qui paie des frais de scolarité en France, dans le cadre d'une année universitaire, doit s'acquitter de la **CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus)**. Cette taxe d'un montant de **100€** (rentrée 2023-2024) permettra de développer des services de santé et de culture dans les universités.

L'étudiant devra payer cette taxe directement auprès de l'administration française. La carte d'étudiant sera délivrée seulement **sur présentation du justificatif de paiement** de la CVEC.

Pour savoir si vous devez payer ou pas cette taxe, n'hésitez pas à nous contacter par email cidef@uco.fr

AIDE À L'INSCRIPTION

Secrétariat du CIDEF

Tél : 33 (0)2 41 81 66 30

cidef@uco.fr

NOS SITES

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST

FR

en

